



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vendredi 23 Juin à 19 h 00

Convocation adressée le 19/06/2023

Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Étaient présents : DREYER Nadine, BAILLY Éric, HERTSCHUH Philippe,
ZIMMERMANN Myriam, WALCH Marc, VATRY Christian, MANSER Stéphane et
HEINRICH Giselle.

Étaient absents : HEINRICH Giselle

Secrétaire de séance : BAILLY Éric

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 28.04.2023

1. Finances communales :

Avenant marché maison des sœurs : CCE

STRUBEL

Numéro de rue (délib) : Impasse du Schelacker

Prolongement rue de l'école

Création contrat accompagnateur bus

Décision modificative :

- Eglise (Orgue et fenêtre)
- Service eau (créance sans poursuite)

2. Urbanisme :

Avis terrain TIERGARTEN

Point sur les permis en cours

3. Travaux :

Maison des sœurs

4. Chasse

Commission consultative communale de chasse

5. Affaires culturelles

Passation de commandement du 15/06/2023

6. Divers et communications

Assurance Groupama

Dossier Schelacker

Approbation conseil municipal du 28/04/2023

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 28/04/2023 et approuvent son contenu à l'unanimité.

Point 1 : Finances communales

- Avenant marché maisons des sœurs

Le maire fait part au conseil municipal que des Avenants ont été présentés par l'entreprise CCE et l'entreprise STRUBBEL concernant le marché de Réhabilitation de la maison des sœurs et d'une chapelle.

Il informe le conseil municipal :

- LOT N°1 STRUBEL
Des travaux complémentaires de terrassement sont nécessaires
Le montant de cet avenant n°1 est de 24474€ TTC soit environ 45% du marché initial (55308€)
- LOT N°2 CCE
Des travaux complémentaires sont nécessaires au niveau de la dalle du sous-sol et du rez-de-chaussée (renfort de la dalle existante au 1^{er} étage et création d'une nouvelle au rdc)
Le montant de cet avenant n°1 est de 58280.40 € TTC soit environ 83% du marché initial (70416.48€)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte l'avenant n°1 de STRUBEL d'un montant de 24474€ TTC

Accepte l'avenant n°1 de CCE d'un montant de 58280.40€ TTC

Autorise le maire à signer à procéder à la signature des avenants en question.

Adopté à l'unanimité

- Numérotation des habitations

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121- 29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le numérotage des habitations :

- De l'impasse du Schelacker : WURM Jonathan (1 maison pour le moment) section 03 parcelles 215 216 au n°4

- Prolongement rue de l'école : SOLD Sébastien Section 2 parcelles 328 325 331 330 au n°21
 OBER Yves Section 2 parcelles 327 329 332 au n°23
 Commune d'Hulthehouse terrain en vente section 2 parcelles 321 323 au n°25
 - d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre du numérotage des voies.

Adopté à l'unanimité.

- Création poste accompagnateur

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité pour le bon fonctionnement des services municipaux de créer un contrat d'adjoint d'animation pour assurer l'accompagnement dans le transport scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de la création du poste d'Adjoint d'animation territorial catégorie C à raison de 5 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Septembre 2023 jusqu'au 30 Juin 2024.
- Décide de rémunérer l'agent au 1^{er} échelon de ce grade suivant la grille indiciaire correspondante.

Adopté à l'unanimité.

- Decisions modificatives

M. Le Maire propose au conseil municipal des modifications budgétaire par décision modificative :

- Pour permettre la participation de 1000€ de la commune à l'achat du nouvel orgue de l'Eglise (délibéré le 18.11.22).
- Pour le remplacement des fenêtres de la Sacristie d'un montant de 1626€ par la société BMS.
- Pour la liste des créances minimales d'un montant total de 140.79€, adressé par le trésorier de Phalsbourg où les seuils de poursuites ne peuvent se faire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les décisions modificatives suivantes :

N°2/2023 BUDGET PRINCIPAL

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre 23 art 231 op 145 prolongement rue de l'école	-2626€
Chapitre 23 art 231 op Eglise	+2626€

Vu le décret 2001-31 du 10/01/2001 qui concerne la répartition des frais et des compétences en matière d'entretien et d'aménagement entre la commune et le conseil de fabrique.

Au vue des comptes financiers du conseil de fabrique, le conseil municipal approuve la prise en charge des fenêtres de la sacristie d'un montant de 1626€.

N°3/2023 BUDGET PRINCIPALSECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre 11	
Article 61558	- 141 €
Article 6541	+141 €

Adopté à l'unanimité.

Point 2 URBANISME

- Avis terrain TIERGARTEN

DELIBERATION PROCHAIN CONSEIL + PLAN POUR LOCALISATION

- Information sur les permis en cours :

GERBER Olivier

Point 3 : TRAVAUX

- Maison des sœurs

Semaine prochaine commence le désamiantage ensuite commencement de l'entreprise STRUBEL et CCE pour la suite des travaux.

Point 4 : CHASSE

- Commission consultative communale de chasse

Au vu du cahier des charges en vigueur pour la période 2015-2024, cette commission est un organe consultatif qui peut être saisie par le maire pendant toute la durée du bail.

Elle a pour vocation de fournir un avis sur tous les sujets relatifs à l'administration de la chasse.

Le conseil municipal doit désigner deux membres pour siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, il désigne :

M BUCHY Vincent

M MANSER Stéphane

M BAILLY Éric en tant que membre suppléant.

A noter que cette commission est d'office présidée par le Maire de la commune, peuvent y siéger également les membres suivants :

- Le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- Le trésorier municipal ou son représentant ;
- Le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant ;
- Le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant ;

- Le président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant ; - Un lieutenant de louveterie ;
- Le président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers (FDIDS) ou son représentant ;
- Le chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ; et pour les communes comprenant des terrains relevant du régime forestier :
- Un représentant de l'Office National des Forêts.

Adopté à l'unanimité

Point 5 : AFFAIRES CULTURELLES

Passation de commandement du 15/06/2023

La cérémonie de passation de commandement s'est très bien déroulée, sous la présidence du colonel Vincent MICHON, commandant le 1er régiment d'hélicoptères de combat sur la commune de Hultehouse.

Le conseil municipal remercie l'équipe communale pour leur travail au niveau du terrain de football et de la salle polyvalente.

Point 6 : DIVERS ET COMMUNICATION

- Assurance GROUPAMA

L'entretien avec Mme Corinne LAMY a permis de réévaluer l'assurance des matériels communaux, de vérifier et recenser les assurances des biens communaux.

Un Récapitulatif des modifications apportées sera envoyé ultérieurement par Groupama.

- Dossier SCHELACKER

Le conseil municipal fait part à M. ZAPPATERRA de la dureté des mots utilisés dans la pétition distribuée et de la maladresse de celle-ci.

La sous-préfecture a été averti. Le service juridique de la sous-préfecture donnera une réponse adéquate à M. ZAPPATERRA.

Une réponse de la commune sera également faite pour rassurer les citoyens.

Aucun projet n'est défini pour l'instant pour la zone du Schelacker.

M.ZAPPATERRA explique au conseil municipal qu'il y a eu méprise sur le document distribué, que c'est une initiative personnelle, qu'il voulait réveiller les consciences car ils sont surpris par le développement rapide du village, ils ont peur de la création de lotissement dans cette zone, et estime qu'il y a un manque d'information de la part de la commune à ce sujet.

Le Maire rappelle que les réunions du conseil municipal sont ouvertes à tous les citoyens, ainsi que la mairie pendant les heures d'ouverture.

Le conseil municipal est élu par les citoyens et est disponible pour toutes questions ou informations relatives à la commune.

- Location appartement communal

Le conseil municipal veut mettre en place un appel d'offre pour la location de l'appartement 12A à l'école.

Le conseil est clôturé à 21h30
Le prochain conseil sera le :21/07/2023 à 19h00

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL :

MOUTON Philippe
DREYER Nadine
BAILLY Eric
HERTSCHUH Philippe
ZIMMERMANN Myriam
BUCHY Vincent
WALCH Marc
VATRY Christian
MANSER Stéphane
HEINRICH Giselle